



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101 Rue de Tolbiac 75013 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

101 Rue de Tolbiac 75013 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Autorités de tutelle de l'établissement Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprise dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 8.2 « Evolution des comptes suivis au Siège » de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence des régularisations opérées sur l'exercice en lien avec les provisions pour essais cliniques et les immobilisations.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur le bien-fondé des corrections d'erreurs comptabilisées et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'Agent comptable, en relation avec l'Ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'Ordonnateur et l'Agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'Agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 27 juin 2024

KPMG SA

Paris La Défense, le 27 juin 2024

FORVIS MAZARS

DocuSigned by:

Yves Delmas

128F97AC61FF471...

Yves DELMAS

Associé

DocuSigned by:

Valérie RIOU

38ACFB87E313461...

Valérie RIOU

Associée

DocuSigned by:

Jeanne FONTAN

0D089B22D979402...

Jeanne FONTAN

Associée

Etats financiers consolidés

31/12/2023



Inserm



La science pour la santé
From science to health

101 rue de Tolbiac,
75013 PARIS

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE	4
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	5
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	6
4	VARIATION DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE.....	7
5	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
6	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
6.1	Référentiel comptable.....	9
6.2	Base de préparation des états financiers	9
6.3	Principes de consolidation	9
6.4	Méthodes et règles d'évaluation.....	10
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15
7.1	Organigramme au 31 décembre 2023	15
7.2	Liste des sociétés consolidées	15
8	COMPARABILITE DES COMPTES	16
8.1	Changements de méthodes comptables.....	16
8.2	Évolution des comptes suivis au Siège	16
8.3	Principes et méthodes d'évaluation.....	17
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.....	19
9.1	Immobilisations incorporelles	19
9.2	Immobilisations corporelles	19
9.3	Immobilisations financières	20
9.4	Titres mis en équivalence.....	20
9.5	Ventilation des créances par échéances.....	21
9.6	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	22
9.7	Impôts différés	22
9.8	Provisions	22
9.9	Ventilation des dettes par échéances	23

9.10	Engagements hors-bilan.....	24
9.11	Chiffre d'affaires	25
9.12	Subventions et autres produits d'exploitation	25
9.13	Amortissements et provisions.....	26
9.14	Résultat financier	26
9.15	Effectif	26
9.16	Honoraires des commissaires aux comptes.....	27
9.17	Variations de périmètre	27
9.18	Evénements postérieurs à la clôture	27

1 Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	notes	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé			
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	9.1	4 948	4 630
Immobilisations corporelles	9.2	179 447	174 251
Titres mis en équivalence	9.4	897	744
Immobilisations financières	9.3	4 380	3 856
Actif immobilisé		189 671	183 481
Actif circulant			
Stocks et en-cours		57	46
Clients et comptes rattachés	9.5	661 821	631 309
Créances sociales et fiscales	9.5	50 221	36 468
Autres créances et comptes de régularisation	9.5	3 116	2 236
Valeurs mobilières de placement	9.6	8 598	3 713
Disponibilités	9.6	640 426	576 463
Actif circulant		1 364 240	1 250 235
Total Actif		1 553 911	1 433 716
Passif			
Fonds propres			
Réserves - part du groupe		289 347	278 723
Résultat - part du groupe		(37 463)	4 960
Subventions d'investissement		53 761	52 570
Fonds propres - part du groupe	4	305 645	336 252
Fonds propres - intérêts minoritaires		0	0
Total Fonds propres		305 645	336 253
Autres fonds propres		3 356	3 356
Provisions	9.8	76 245	71 302
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	9.9	72 282	65 490
Dettes fiscales et sociales	9.9	22 950	20 074
Autres dettes et comptes de régularisation	9.9	1 073 433	937 240
Dettes		1 168 665	1 022 804
Total Passif		1 553 911	1 433 716

2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	9.11	36 672	36 916
Subventions et autres produits d'exploitation	9.12	1 022 357	998 743
Achats consommés et charges externes		(269 954)	(264 526)
Charges de personnel		(619 577)	(578 604)
Impôts et taxes		(45 697)	(41 463)
Autres charges d'exploitation		(98 705)	(94 204)
Dotations sur amortissements, dépréciations et provisions	9.13	(73 570)	(63 708)
Reprise du financement rattaché à un actif		11 552	11 899
Résultat d'exploitation		(36 922)	5 054
Charges et produits financiers	9.14	7	292
Résultat courant des entreprises intégrées		(36 915)	5 346
Impôts sur les bénéfices		(607)	(441)
Résultat net des entreprises intégrées		(37 522)	4 904
Dotations et reprises des écarts d'acquisitions		0	0
Résultat net des mises en équivalence	9.4	60	55
Résultat net de l'ensemble consolidé		(37 463)	4 960
Résultat net - Part du groupe		(37 463)	4 960
Résultat net - Part des minoritaires		0	0

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	(37 463)	4 960
QP dans résultats des sociétés mises en équivalence	(60)	(55)
Plus ou moins value de cession	160	(117)
Amortissement et provisions	54 025	48 866
Subventions virées au résultat	(11 552)	(11 749)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et avant impôts	5 110	41 904
Variation du BFR	102 195	31 027
Besoin en fonds de roulement. intérêts nets. impôts versés	102 195	31 027
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	107 305	72 931
Acquisition d'immobilisations (1)	(52 624)	(46 491)
Cession d'immobilisations	(201)	165
Variation des actifs financiers	(819)	(252)
Trésorerie nette /acquisitions & cession de filiales	0	0
Flux nets de trésorerie générés par l'investissement	(53 645)	(46 577)
Avances conditionnées par l'Etat	0	(450)
Subventions d'investissement encaissées	15 189	11 733
Flux nets de trésorerie générés par le financement	15 189	11 283
Variation de trésorerie nette	68 848	37 636
Trésorerie d'ouverture	580 176	542 540
Variation de trésorerie	68 848	37 636
Trésorerie de clôture	649 024	580 176

(1) Les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations sont corrigés à hauteur de la variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	(51 335)	(49 833)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations	(1 289)	3 342
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations	(52 624)	(46 491)

4 Variation des fonds propres – part du groupe

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total des fonds propres
Situation à la clôture 31/12/2021	140 568	136 057	55 992	332 619
Affectation du résultat 2021	136 057	(136 057)		0
Résultat 2022		4 960		4 960
Variations des subventions d'investissements			41	41
Autres variations (1)	2 098		(3 465)	(1 367)
Situation à la clôture 31/12/2022	278 723	4 960	52 569	336 253
Affectation du résultat 2022	4 960	(4 960)		0
Résultat 2023		(37 463)		(37 463)
Variations des subventions d'investissements			3 730	3 730
Autres variations (1)	5 664		(2 538)	3 126
Situation à la clôture 31/12/2023	289 347	(37 463)	53 761	305 645

(1) Les autres variations 2022 et 2023 correspondent aux corrections d'erreurs traitées conformément aux dispositions de l'instruction commune aux établissements publics nationaux publiée par la Direction générale des finances publiques (BOFIP-GCP-21-0042).

5 Faits marquants de l'exercice

S'agissant de l'**INSERM** l'année 2023 s'est caractérisée :

■ Sur le plan stratégique par :

- Le changement de Président Directeur Général avec la nomination le 1er février 2023 du Professeur Didier Samuel.
- La nouvelle mission d'agence de programme confiée à l'INSERM dans le domaine de la recherche en santé et le lancement des réflexions organisationnelles associées.
- Le lancement des projets PEPR et des programmes d'impulsion.
- La création de la fondation partenariale et le versement de la contribution de l'INSERM à son programme pluriannuel.
- La déclinaison des mesures LPR : renforcement de l'emploi permanent à travers l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours, les chaires professeurs juniors, amélioration des rémunérations des personnels de recherche et des ingénieurs et techniciens, et le renforcement du soutien de base des laboratoires.

■ Sur le plan comptable par :

- La poursuite du déploiement des services facturiers et services financiers en délégation régionale (Délégations régionales Grand Ouest, Provence Alpes Côte d'azur et Corse et Nord-Ouest).
- La mise en place du plan de mise en qualité des données et la poursuite des chantiers préparatoires à la bascule à l'ERP SIFAC au 01/01/2025.
- Le renouvellement du collège des commissaires aux comptes à compter de l'exercice 2023

En 2023, **CERBM** a été notifiée d'un redressement fiscal qui est actuellement en cours de contestation.

6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Créé en 1964, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche.

L'Inserm, seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine, s'est vu confier, en 2008, la responsabilité d'assurer la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale. Ce rôle central de coordinateur lui revient naturellement par la qualité scientifique de ses équipes mais également par sa capacité à assurer une recherche translationnelle, du laboratoire au lit du patient.

Le décret adopté en mars 2009 permet à l'Inserm d'assumer ses missions dans le contexte de la recherche face aux nouveaux défis scientifiques, sanitaires et économiques du XXI^e siècle. L'expertise et la veille scientifique sont désormais inscrites comme missions officielles de l'Institut.

6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe INSERM sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le référentiel comptable est l'instruction comptable du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics (instruction DGFIP n° 08-017-M9 du 3 avril 2008).

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

6.2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

6.3 Principes de consolidation

6.3.1 Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le groupe INSERM exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale.

La société INSERM Transfert est consolidée selon cette méthode.

Les entités dans lesquelles le groupe INSERM exerce un contrôle conjoint de fait ou de droit sont consolidées par intégration proportionnelle.

Ainsi, le GIE CERBM est consolidé selon cette méthode.

Les entités dans lesquelles le groupe INSERM exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Les GIP CERMEP et CRNH Lyon sont consolidés selon cette méthode.

L'état récapitulatif, présenté en note 7.2, liste l'ensemble des entités consolidées et les méthodes y afférentes.

6.3.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois (à l'exception de l'entité CERMEP pour laquelle les comptes sont obtenus avec une année de décalage, soit en date du 31/12/2022).

6.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe INSERM sont les suivants :

6.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Elles correspondent essentiellement à des acquisitions de logiciels, à des concessions et droits similaires, des brevets et licences.

Les brevets propriétés de l'INSERM ne sont pas valorisés. Le coût de leur dépôt est comptabilisé en charges.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Concessions et droits similaires, licences, brevets, marques, procédés et valeurs	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	3 ans

6.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la date de mise en service en application de l'instruction comptable commune.

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Frais d'aménagement des terrains	Linéaire	30 ans
Bâtiments	Linéaire	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Linéaire	15 ans maximum
Installations à caractère spécifique	Linéaire	5 ans
Matériel	Linéaire	5 ans
Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel divers	Linéaire	5 ans

La méthode de suivi des immobilisations par composants est mise en œuvre par l'Inserm depuis 2012.

Les modalités d'amortissement des composants figurent dans le tableau ci-dessous :

Composant	Durée d'amortissement
Structure et ouvrages assimilés	30 ans
Electricité, systèmes de sécurité	10 ans
Chauffage, plomberie, climatisation	10 ans
Menuiseries extérieures	15 ans
Menuiseries intérieures	15 ans
Aménagements intérieurs (plafonds, sols, peinture)	10 ans
Installations générales (ascenseurs, monte-charge)	15 ans
Aménagements extérieurs	10 ans

Les frais divers (études, maîtrise d'œuvre, etc.) sont rattachés au lot le plus important. Cette décomposition et ces durées s'appliquent aussi bien aux constructions sur terrains propres qu'aux constructions sur sol d'autrui.

6.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est soit la valeur des fonds propres au 31 décembre N-1, corrigés de l'estimation du résultat de l'exercice N.

6.4.4 Titres mis en équivalence

Ce poste est constitué des titres de participation des sociétés mises en équivalence, évalués à la hauteur de la quote-part des fonds propres détenus à la date de clôture.

6.4.5 Stocks et en-cours

L'INSERM ne gère plus de stocks d'ouvrages ou de publications destinés à la vente.

6.4.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le taux de dépréciation est variable et appliqué au cas par cas selon les potentialités estimées de recouvrement.

Les créances publiques ne font l'objet d'aucune dépréciation.

6.4.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

6.4.8 Capital social

Le capital social de l'INSERM est constitué par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que par les dons et legs en capital.

6.4.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement et d'équipement sont constituées par des fonds reçus afin de financer les immobilisations.

Les subventions sont inscrites en compte de fonds propres. Ces subventions sont constatées en produits au compte de résultat, au rythme de l'amortissement des biens financés.

6.4.10 Provisions

Les provisions pour risques sont exclusivement constituées de provisions pour litiges. Seuls sont provisionnés les risques financiers liés à des instances faisant l'objet d'un appel de l'INSERM suite à une condamnation en première instance et les litiges pour lesquels une issue favorable est peu probable.

Une provision pour charges relative au compte épargne temps est comptabilisée. Cette provision permet de tenir compte de la charge différée que constitue le placement par les agents de leurs jours de congés, non consommés sur leur compte épargne-temps (CET). Elle se décompose en une provision pour droits à congés, non pris non épargnés, d'une part, et épargnés, d'autre part, évalués à partir du coût moyen par catégories de personnels, qui s'ajoute à la provision constituée pour faire face au droit à indemnisation (calculée en appliquant le barème d'indemnisation institué par le décret du 3 novembre 2008).

L'Inserm se conforme ainsi aux prescriptions du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) en ce qui concerne l'évaluation des passifs sociaux.

La provision pour surcoûts hospitaliers de l'ANRS permet d'enregistrer les dépenses prévues par les conventions signées avec les hôpitaux pour effectuer des essais cliniques, qui peuvent se dérouler sur des périodes assez longues, s'agissant du suivi des malades. Les hôpitaux ne facturent leurs surcoûts qu'en fin d'étude, sur la base des actes réellement effectués, ce qui justifie la constitution d'une provision. Depuis les comptes clos au 31.12.2015, une provision de même nature et établie selon les mêmes principes est constituée pour faire face aux coûts à venir des essais cliniques menés en dehors du cadre de l'ANRS.

Compte tenu du caractère non significatif, le groupe INSERM ne constate pas les indemnités de départ en retraite dans ses comptes consolidés.

6.4.11 Impôts sur les bénéfices

L'activité de recherche, principale activité du groupe, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

Pour les opérations non liées à l'activité de recherche, les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que les déficits fiscaux.

6.4.12 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

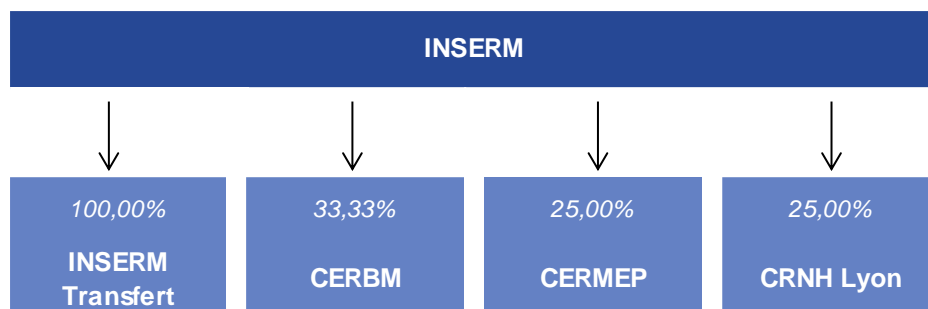
Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Depuis la mise en œuvre des dispositions de l'instruction commune de la DGFIP, aucune opération à caractère exceptionnel n'est plus constatée pour les entités appliquant cette instruction.

7 Périmètre de consolidation

7.1 Organigramme au 31 décembre 2023

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.



7.2 Liste des sociétés consolidées

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2023	Méthode de consolidation 31/12/2022	% de contrôle 31/12/2023	% de contrôle 31/12/2022	% d'intérêt 31/12/2023	% d'intérêt 31/12/2022
INSERM EPST	18003604800015	101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13	Mère	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CERBM GIE	38111246500020	1 Rue Laurent Fries 67400 Illkirch-Graffenstaden	IP	IP	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
CERMEP GIE	34814591300011	59 Boulevard Pinel 69677 BRON CEDEX	ME	ME	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
CRNH Rhône-Alpe GIP	18008952600016	Hôpital Edouard Herriot, bâtiment 1, place d'Arsonval, 69457 Lyon Cedex 03	ME	ME	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
INSERM TRANSFERT SA	43403361900025	7 Rue Watt 75013 PARIS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements de méthodes comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu en 2023.

8.2 Évolution des comptes suivis au Siège

Comme lors des exercices précédents, les travaux de fiabilisation entrepris, s'agissant notamment du rattachement actifs-financements et du calcul des provisions pour risques et charges ont entraîné des corrections, imputées aux fonds propres par mouvement sur les comptes de report à nouveau.

Le bilan global des corrections effectuées à ce titre conduit à une augmentation des fonds propres à hauteur de 5,6M€ (2,1M€ en 2022). Le détail par catégorie des corrections effectuées est résumé dans le tableau ci-dessous :

Les principales corrections comptabilisées sur l'exercice 2023 concernent :

CORRECTIONS GLOBALISEES EFFECTUEES AU BILAN 31/12/23			
CORRECTIONS PASSEES EN REDUCTION DES FONDS PROPRES			
Montant		Compte	Commentaire
1 087 675 €		119000	Ajustement quote part de subv. d'investissement
0 €		119000	Ajustement sur Subvention
45 369 €		119000	Ajustement sur immobilisation
892 349 €		119000	Ajustement sur dotation amort immobilisations

2 025 393 €	-	Sous Total des corrections passées en diminution des fonds propres
--------------------	---	--

CORRECTIONS PASSEES EN AUGMENTATION DES FONDS PROPRES			
4 059 540 €		110000	Ajustement provisions essais cliniques
3 408 247 €		110000	Ajustement quote part de subv. d'investissement
217 628 €		110000	Ajustement sur Subvention
1 491 €		110000	Ajustement sur immobilisation
2 419 €		110000	Ajustement sur amortissement immobilisations
		110000	Ajustement compte fournisseur

7 689 325 €	-	Sous Total des corrections passées en augmentation des fonds propres
--------------------	---	--

5 663 931 €		Impact net des corrections sur les fonds propres (+5,6M€ favorable)
--------------------	--	---

- En augmentation des fonds propres : l'ajustement des provisions pour essais cliniques sur deux délégations régionales (4M€), les corrections des quotes-parts des financements externes de l'actif rapportées au résultat pour 2,3M€ en valeur nette (identique à 2022) qui découlent de la prise en compte rétroactive de rattachements de financements à des actifs mis en service au cours d'années antérieures, ou de sorties d'actifs pour ces mêmes années.

- En réduction des fonds propres, les corrections d'amortissement des immobilisations liées à des mises en service sur des exercices antérieurs pour 0.9M€ (1.8M€ en 2022).

8.3 Principes et méthodes d'évaluation

8.3.1 Comptabilisation des subventions d'investissement et d'équipement.

L'instruction DGFIP du 18 décembre 2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif a été appliquée. En conséquence, les subventions d'investissement et d'équipement ont été reclassées sur une nouvelle nomenclature comptable.

Il est précisé que les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat au même rythme que les dotations aux amortissements des immobilisations financées.

8.3.2 Extension du périmètre de la comptabilisation à l'avancement des contrats de recherche.

➤ Rappel du mode opératoire

Il s'agit de comparer, pour un certain périmètre de contrats de recherche où la notion de comptabilisation à l'avancement a un sens et une faisabilité technique, les dépenses encourues au montant des recettes comptabilisées. Cette comparaison est menée contrat par contrat, et effectuée pour toutes les opérations intervenues depuis l'origine du contrat. Si la différence entre les dépenses comptabilisées et les recettes facturées est positive, on constate un produit à recevoir, et un produit constaté d'avance dans le cas contraire.

➤ Le périmètre 2023

La comptabilisation à l'avancement a concerné en 2023 les ressources propres obtenues par l'Inserm et ses structures de recherche pour la réalisation de projets de recherche ou autres actions destinées à soutenir la réalisation des missions de l'établissement.

A la clôture de l'exercice 2023, le montant des avances reçues (comptes 4195) atteint 815.4M€ pour 746M€ fin 2022 soit une augmentation de 69.4M€ (+57M€ en 2022). Les sommes comptabilisées en 2023 sur les comptes d'avance atteignent 244,8M€ contre 237.8M€ fin 2022. Les régularisations des avances reçues sur les exercices antérieurs s'élèvent à 175.3M€ (181M€ en 2022).

Les avances reçues de la part de l'ANR et de l'Union européenne en solde au 31/12/2023 affichent une hausse de 48,7M€ (+15.43%) par rapport à 2022 à l'instar des avances reçues sur le programme Horizon Europe qui progressent de 8.1M€

Conformément aux instructions du Minefi et du MESR, les subventions associées au volet investissement propres aux Investissements d'avenir sont comptabilisées, à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses immobilisées sur l'exercice.

En 2023, demeurent exclus de la comptabilisation à l'avancement :

- Les dons perçus par l'institut,
- Les financements issus des conventions de collaboration conclues au titre des Délégations Globales de Gestion,
- La redistribution par l'INSERM de fonds d'Etat perçus au titre de sa mission de service public, ainsi que l'emploi des fonds globalisés (Etat, industriels) sans lien avec le droit à produits.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

9.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Dotations	Reclassement	31/12/2023
Frais de développement	0	41	0	0	(41)	0
Marques, brevets et droits similaires	43 616	1 133	(1 254)	0	40	43 534
Immobilisations incorporelles en cours	2 322	888	0	0	(0)	3 210
Avances sur immobilisations incorporelles	117	0	(102)	0	(4)	11
Total valeurs brutes	46 055	2 061	(1 356)	0	(5)	46 755
Frais de développement	0	0	0	(7)	7	0
Marques, brevets et droits similaires	(41 425)	0	1 247	(1 545)	(85)	(41 807)
Total amortissements	(41 425)	0	1 247	(1 553)	(77)	(41 807)
Frais de développement	0	41	0	(7)	(34)	0
Marques, brevets et droits similaires	2 191	1 133	(7)	(1 545)	(44)	1 727
Immobilisations incorporelles en cours	2 322	888	0	0	(0)	3 210
Avances sur immobilisations incorporelles	117	0	(102)	0	(4)	11
Total immobilisations incorporelles	4 630	2 061	(109)	(1 553)	(82)	4 948

9.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Dotations	Reclassement	31/12/2023
Terrains et agencements	1 078	0	0	0	0	1 078
Constructions, installations générales et aménagements	209 495	4 359	(1 965)	0	0	211 889
Install.tech. Matériels et outillages	608 706	31 907	(29 147)	0	76	611 542
Autres immobilisations corporelles	185 724	7 530	(8 452)	0	0	184 802
Immobilisations corporelles en cours	15 152	1 713	10	0	(116)	16 759
Avances sur immobilisations corporelles	12 809	3 866	0	0	0	16 675
Total valeurs brutes	1 032 964	49 376	(39 554)	0	(40)	1 042 746
Terrains et agencements	(39)	0	0	(3)	0	(41)
Constructions, installations générales et aménagements	(143 422)	0	1 937	(8 457)	(8)	(149 950)
Install.tech. Matériels et outillages	(550 983)	0	28 875	(25 994)	(579)	(548 682)
Autres immobilisations corporelles	(164 269)	0	8 589	(8 721)	(226)	(164 627)
Total amortissements	(858 713)	0	39 401	(43 175)	(813)	(863 299)
Terrains et agencements	1 039	0	0	(3)	0	1 037
Constructions, installations générales et aménagements	66 073	4 359	(28)	(8 457)	(8)	61 939
Install.tech. Matériels et outillages	57 723	31 907	(272)	(25 994)	(503)	62 861
Autres immobilisations corporelles	21 455	7 530	137	(8 721)	(226)	20 176
Immobilisations corporelles en cours	15 152	1 713	10	0	(116)	16 759
Avances sur immobilisations corporelles	12 809	3 866	0	0	0	16 675
Total immobilisations corporelles	174 251	49 376	(153)	(43 175)	(852)	179 447

Les immobilisations corporelles sont classiquement inscrites à leur coût d'acquisition. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice. Ne figurent à l'actif que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1 600€. Les biens de production dont la durée de vie est supérieure à

1 an mais dont le coût est inférieur à ce seuil sont inscrits en charges conformément à une délibération du Conseil d'Administration du 7 décembre 2006. Les immobilisations corporelles, sauf cas particuliers, sont amorties linéairement sur une durée fixée par le Conseil d'Administration.

S'agissant de l'INSERM, les acquisitions de biens immobilisés de l'exercice 2023 s'élèvent à 52.55M€ tandis que 43.8M€ ont été mis en service au cours de l'année, en évolution par rapport à celles de 2022 respectivement 46.1M€ et 39.6M€. Les sorties d'actif¹ (cessions ou biens mis au rebut) s'élèvent à 40.17M€ (30.7M€ en 2022), conséquence de l'important travail réalisé sur l'inventaire physique qui a permis de sortir 3 870 biens (la plupart totalement amortis). Ces évolutions expliquent l'augmentation de la valeur des actifs de l'Inserm en brut (+11M€) et en net (+5.8M€) principalement sous l'effet de l'entrée au patrimoine de biens d'une valeur légèrement supérieure à celle des amortissements de l'exercice.

Les mises en service réalisées en 2023 ont principalement concerné les rubriques matériels scientifiques et matériels informatiques (36.5M€ contre 33.4M€).

9.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux participations Inserm Transfert dans des fonds dédiés aux biotechnologies et à leurs applications dans le domaine de la santé, de l'agroalimentaire et de l'environnement.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2023
Titres de participations	3 362	0	463	0	0	0	(239)	3 586
Autres immobilisations financières	2 188	0	385	(29)	0	0	240	2 784
Total valeurs brutes	5 550	0	848	(29)	0	0	1	6 370
Titres de participations	(1 022)	0	0	0	(814)	287	0	(1 549)
Autres immobilisations financières	(673)	0	0	0	(122)	353	0	(441)
Total dépréciations	(1 694)	0	0	0	(935)	640	0	(1 990)
Titres de participations	2 340	0	463	0	(814)	287	(239)	2 037
Autres immobilisations financières	1 515	0	385	(29)	(122)	353	240	2 343
Total immobilisations financières	3 856	0	848	(29)	(935)	640	1	4 380

9.4 Titres mis en équivalence

Les contributions aux fonds propres et aux résultats consolidés des entreprises contribuant au poste « Titres mis en équivalence » sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence 31/12/2022	Contribution aux réserves consolidées (*)	Contribution au résultat consolidé	Titres mis en équivalence 31/12/2023
Filiales				
CERMEP	701	93	64	858
CRNH Rhône Alpes	43	0	(5)	38
Total	744	93	60	897

(*) Variation liée aux subventions.

¹ La valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés ou mis au rebut s'élève à 126k€.

9.5 Ventilation des créances par échéances

Les créances brutes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	> 1 an
Clients et comptes rattachés	636 308	667 196	627 867	39 330
<i>dont Clients et comptes rattachés</i>	<i>635 505</i>	<i>666 116</i>	<i>626 786</i>	<i>39 330</i>
<i>dont Fournisseurs d'exploitation acomptes versés</i>	<i>803</i>	<i>1 080</i>	<i>1 080</i>	<i>0</i>
Créances sociales et fiscales	36 468	50 221	50 221	0
<i>dont Créances sur personnel et organismes sociaux</i>	<i>169</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>0</i>
<i>dont Etat - TVA et autres créances fiscales (hors impôt exigibi)</i>	<i>36 299</i>	<i>50 021</i>	<i>50 021</i>	<i>0</i>
Autres créances et comptes de régularisations	2 266	3 146	3 146	0
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	<i>1 328</i>	<i>2 215</i>	<i>2 215</i>	<i>0</i>
<i>dont Débiteurs divers</i>	<i>745</i>	<i>931</i>	<i>932</i>	<i>0</i>
<i>dont Etat - Créances sur Impôts</i>	<i>193</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Autres actifs bruts	675 042	720 564	681 234	39 330

Les créances nettes se décomposent de la manière suivante :

	2022	31/12/2023
Clients et comptes rattachés nets	631 309	661 821
<i>dont Clients et comptes rattachés bruts</i>	<i>636 308</i>	<i>667 196</i>
<i>dont Dépréciations</i>	<i>-4 998</i>	<i>-5 375</i>
Créances sociales et fiscales nettes	36 468	50 221
<i>dont Créances sociales et fiscales brutes</i>	<i>36 468</i>	<i>50 221</i>
Autres créances et comptes de régularisations nets	2 236	3 116
<i>dont Autres créances et comptes de régularisations bruts</i>	<i>2 266</i>	<i>3 146</i>
<i>dont Dépréciations</i>	<i>-30</i>	<i>-30</i>
Autres actifs nets	670 014	715 159

Le détail des dépréciations sur actifs circulants se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	(4 998)	(1 479)	1 102	(5 375)
Autres créances et comptes de régularisation	(30)	0	0	(30)
Total dépréciations autres actifs	(5 028)	(1 479)	1 102	(5 405)

9.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Banques	576 463	640 426
VMP. billets trésor. - Disponibilités	3 812	8 660
Total valeurs brutes	580 275	649 086
VMP. billets trésor. - Disponibilités	-99	-62
Total dépréciations	-99	-62
Banques	576 463	640 426
VMP. billets trésor. - Disponibilités	3 713	8 598
Total nettes	580 176	649 024
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	580 176	649 024

9.7 Impôts différés

Au motif de leur caractère réellement non significatif, les impôts différés ne sont pas enregistrés dans les comptes consolidés.

9.8 Provisions

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2023
Autres provisions pour risques et charges	71 303	27 364	(18 361)	(4 060)	76 245
Total provisions	71 302	27 364	(18 361)	(4 060)	76 245

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées par les provisions constatées par l'INSERM :

- Les provisions pour litiges pour 4.78M€ (4.95M€ en 2022). Les risques financiers liés à des instances faisant l'objet d'un appel de l'INSERM suite à une condamnation en première instance et les litiges pour lesquels une issue favorable n'est pas certaine sont provisionnés. Le nombre de dossiers contentieux provisionnés diminue légèrement passant de 16 à 11 (7 dossiers clos entraînant une reprise de 315K€ et 2 nouvelles affaires dotées à hauteur de 157K€).
- La provision relative au compte-épargne-temps (passifs sociaux) pour 40.87M€ (37.71M€ en 2022). En application du fascicule n°12 de l'instruction comptable commune relatif aux modalités de comptabilisation des passifs sociaux, les jours de congés monétisables non monétisés épargnés sur CET (au-delà de 15 jours) font l'objet d'une provision. Cette provision s'élève à 15.67M€ pour 2023, en hausse par rapport à 2022 (+1.98M€) en lien avec l'augmentation du nombre de jours de CET concernés mais également avec l'augmentation du coût moyen associé. Les jours de congés non

monétisables au titre du CET sont également provisionnés (dans la limite de 15 jours). Cette provision s'élève à 25.2M€ pour 2023, en hausse par rapport à 2022 (+1.18M€).

- La provision pour surcoûts hospitaliers et essais cliniques est constituée pour faire face aux dépenses prévues dans les conventions signées avec les hôpitaux pour mener des essais cliniques en sus du protocole de soin, les hôpitaux n'étant en mesure de facturer leurs surcoûts qu'en fin d'étude, sur la base des actes réellement effectués. A la clôture de l'exercice 2023, cette provision s'élève à 7.3M€ contre 13.40M€ en 2022 (-6.1M€ en lien avec la mise en qualité des provisions pour essais cliniques).
- Une provision est comptabilisée dès lors qu'une incertitude subsiste quant au montant ou l'identité précise du bénéficiaire des sommes à reverser aux chercheurs (prime d'intéressement) (8.74M€) ou aux copropriétaires de brevets et licences au titre de la part leur revenant sur les revenus de licences perçus (10.55M€). La somme provisionnée augmente de 4.5M€ entre 2022 et 2023, faisant suite à une augmentation de 3.25M€ entre 2021 et 2022. Cette nouvelle hausse s'explique par l'évolution des revenus de licence.
- La provision pour charge relative à l'indemnité de fin de contrat : une provision pour charge relative à l'indemnité de fin de contrat, instituée par la loi du 6/8/2019 avait été comptabilisée en 2021 à hauteur de 150K€. Compte tenu de la difficulté découlant de l'approche statistique nécessaire à la détermination des agents potentiellement indemnisables, et du niveau relativement faible des indemnités effectivement versées en 2023 (61.8K€ qui représentent 0,4% de la dépense totale), cette charge potentielle n'est plus provisionnée depuis l'exercice 2022.

9.9 Ventilation des dettes par échéances

Les dettes se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et assimilés	65 490	72 282	72 282	0	0
	0				
Dettes fiscales et sociales	20 074	22 950	22 950	0	0
dont Dettes sociales	11 776	14 453	14 453	0	0
dont Dettes fiscales (hors impôt exigible)	8 299	8 329	8 329	0	0
dont Dettes d'impôt exigible	0	168	168	0	0
	0				
Autres dettes et comptes de régularisation	937 240	1 073 433	1 041 713	31 713	7
dont Clients - avances et acomptes reçus	746 045	816 079	816 079	0	0
dont Dettes sur acquisitions d'immobilisations	8 380	7 090	7 090	0	0
dont Crédoeurs divers hors exploitation	115 648	202 137	170 424	31 713	0
dont Produits constatés d'avance	67 160	48 120	48 120	0	0
dont Dettes financières	7	7	0	0	7
Autres passifs	1 022 804	1 168 665	1 136 945	31 713	7

9.10 Engagements hors-bilan

Un engagement hors bilan est constaté dès lors que les trois conditions cumulatives de comptabilisation d'un passif non financier ne sont pas remplies (par conséquent aucune charge à payer ni provision pour charges n'a été comptabilisée).

Un engagement hors bilan est constitué par :

- Une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains ;
- Ou une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Ainsi, lorsque l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit du bénéficiaire n'est pas réalisé à la date de clôture ou que ce droit nécessite d'être renouvelé pour les périodes postérieures à l'exercice clos, les engagements correspondants sont rapportés dans l'annexe.

9.10.1 Engagements reçus

Le nombre de contrats en cours d'exécution avec les principaux financeurs de l'établissement est présenté ci-dessous :

	2023			
	Nombre Contrats en cours	Budget total contrats	Dont nouveaux contrats	Dont budget nouveaux contrats
ANR	1 839	372,0	361	76,7
Investissement d'avenir	294	242,3	60	31,1
Union européenne	482	374,4	75	69,9
Organismes européens & internationaux	198	37,6	40	4,6
Etablissements publics et agences / Ministères	1404	241,8	331	30,5
Collectivités territoriales et EPL	473	60,7	91	8,7
Associations / Fondations	2 384	296,0	732	66,3
Industries	690	131,8	148	13,9
Total général	7 764	1 756,6	1 838	301,7

9.10.2 Engagements donnés

Le tableau suivant présente les principaux engagements selon le type de commande. Il tient compte des commandes ouvertes supérieures à 100 K€. Les baux portent les engagements les plus significatifs.

Type de commande	Engagement	RAP	CAP	Soit RAP - CAP
⊗ ACHAT	52,7 M€	33,8 M€	7,8 M€	25,9 M€
⊗ LOCATION (DONT BAUX)	90,7 M€	68,6 M€	0,3 M€	68,4 M€
⊗ MAINTENANC	2,9 M€	0,9 M€	0,0 M€	0,9 M€
⊗ TRAVAUX	10,4 M€	5,3 M€	0,1 M€	5,2 M€
Total général	156,7 M€	108,5 M€	8,2 M€	100,3 M€

Par ailleurs, aucun engagement relevant de la définition d'un passif éventuel n'est recensé.

9.11 Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
France	28 665	28 823
International	8 251	7 849
Total	36 916	36 672

9.12 Subventions et autres produits d'exploitation

Les subventions et autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Subventions pour charges de service public (SCSP)	681 364	707 597
Subventions pour financement de contrat de recherche	251 369	242 182
Reprises sur dépréciations et provisions	14 246	19 065
Autres produits d'exploitation	51 764	53 512
Subventions et autres produits d'exploitation	998 743	1 022 357

La circulaire du 21 juillet 2011 relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'Etat et des établissements publics nationaux précise que la SCSP a un caractère globalisé qui ne comprend plus de part spécifiquement fléchée sur un investissement. La SCSP couvre indistinctement des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'opérateur, et le cas échéant, d'investissement. La SCSP est considérée comme un produit du compte de résultat.

9.13 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Reprises dépréciations sur actifs circulants	771	1 102
Reprises provisions pour risques et charges	13 475	17 964
Reprises	14 246	19 065
Dotations aux amortissements d'exploitation	(44 668)	(44 727)
Dotations aux provisions risques et charges	(17 401)	(27 364)
Dotations dépréciations actifs circulants	(1 639)	(1 479)
Dotations	-63 708	-73 570
Dotations nettes	-49 462	-54 504

9.14 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Autres produits financiers	630	8
Produits actifs financiers	0	221
Gains de change	97	95
Reprises dépréciations sur actifs financiers	15	287
Reprise dépréciations sur éléments de trésorerie	11	99
Produits financiers	752	710
Pertes de change	(75)	(59)
Dotations aux provisions et amortissements financiers	(386)	(644)
Charges financières	(461)	(703)
Total résultat financier	292	7

9.15 Effectif

L'effectif employé, mesuré en équivalent temps plein travaillé, par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Effectif Inserm	8 224	8 371
Fonctionnaires	4 970	4 930
Contractuels	3 254	3 441
Effectifs Inserm Transfert	105	107
Personnels salariés	105	107
Total	8 329	8 478

Cet effectif est à compléter des sociétés sous contrôle conjoint, soit 290 agents (mesuré en équivalent temps plein travaillé).

9.16 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour les comptes de l'exercice 2023 s'élève à 90 K€ HT.

9.17 Variations de périmètre

Aucune variation de périmètre n'a été recensée au cours de l'exercice 2023.

9.18 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture à signaler.